

Chronique locale & départementale

On lit dans le Libéral du Nord :
« Plusieurs personnes nous font ou nous écrivent des observations au sujet d'une funèbre plaisanterie qui est sortie hier, des presses de M. Lesguillon. »

« Ces personnes n'ont donc pas lu notre désapprobation formelle de cette parodie ? »

« Si nous avons mis nos réclamations à la fin du Libéral, c'est que le journal était presque entièrement mis en page. »

« Nous la renouvelons aujourd'hui. »

« On devrait mieux connaître notre manière d'écrire et surtout notre répugnance à faire descendre la politique au niveau d'une charge vulgaire. »

M. le commandant des pompiers désigne comme s'étant particulièrement distingués dans l'incendie d'hier :

- MM. Brouchette, sous-lieutenant.
Martin, Edouard, id.
Deboosère, sergent.
Ducoulombier, id.
Carproux, T. caporal (blessé).
Dusabin, F., id.
Braquet, fils, id.
Delfosse, id.
Skerpeel, id.
Oxembre J.-B., id.
Camut, L., id.
Vandamme, Alphonse, sapeur.

L'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Nord s'est tenue, vendredi 30 juin, à la salle Herz, à Paris.

Cette assemblée était à la fois ordinaire et extraordinaire : ordinaire, pour ce qui concernait l'approbation des comptes de 1870, et extraordinaire, parce qu'elle avait à statuer sur une convention nouvelle passée avec l'Etat et relative au fonctionnement de la garantie d'intérêt.

Il résulte du rapport que, par suite de l'application des clauses principales des traités antérieurs à la convention nouvelle, le nouveau revenu net réservé, qui avait été fixé à 38,240 francs par kilomètre dans la convention de 1869, n'est plus maintenant que de 37,333 par kilomètre.

L'application des traités antérieurs avec l'Etat restera suspendue pendant six ans en ce qui concerne la garantie d'intérêt.

Passant ensuite aux dégâts causés par la guerre, le rapport annonce que quarante-cinq ouvrages d'art ont été plus ou moins démolis. La Compagnie a présenté au gouvernement un relevé des pertes qu'elle a éprouvées, afin d'établir son droit à l'indemnité.

Deux lignes nouvelles ont été ouvertes en 1870, l'une, de Beauvais à Gournay, par la Compagnie, le 4 août, et l'autre de Senlis à Crépy, par les Allemands pendant le siège de Paris. Cette dernière ligne est restée en exploitation et forme le prolongement de celle de Chantilly à Senlis.

Quant aux traités avec la Compagnie du Nord-Est, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

Il résulte de la situation financière que la somme disponible permet de distribuer 42 francs par action, et il reste à reporter à l'exercice 1871 un solde de 253,659 fr. 29.

Un à-compte de 8 francs ayant été payé le 1er janvier dernier, le coupon du 1er juillet est, en conséquence, de 34 francs.

Après l'exposé de la situation, l'Assemblée a donné une approbation à la convention passée avec l'Etat le 8 janvier 1871. Puis on a procédé à la réélection des administrateurs.

M. de Champlouis, ancien élève de l'école polytechnique et ancien officier d'état-major, a été nommé administrateur, en remplacement de M. le comte de Germiny, décédé.

Ont, en outre, été réélus administrateurs :

- MM. Ph. Hottinguer.
Marc Caillard.
Le marquis Caloud.
Le duc de Mouchy.

La lettre suivante vient d'être adressée au Mémorial d'Amiens :

« Monsieur,

« Quatre-vingt-dix-huit soldats français, de toutes armes, en partie originaires de la Somme et des départements du nord, ont succombé au champ d'honneur, à la bataille de Pont-Noyelle le 23 décembre 1870. Ces braves soldats, par des circonstances indépendantes de notre volonté, ne sont pas enterrés dans le cimetière ; ils reposent près du village, en deux endroits différents. Pont-Noyelle est une pauvre commune qui a subi toutes les horreurs de la guerre, vol, pillage, incendie, etc., néanmoins, elle s'imposera tous les sacrifices nécessaires pour atteindre au but qu'elle se propose. Le conseil donc, interprète des sentiments des habitants, a décidé qu'une cérémonie religieuse aurait lieu bientôt, et que deux monuments aussi dignes que possible seraient élevés sur la tombe de ces infortunés. Mais, pour donner plus de solennité, jet afin d'associer à cette œuvre les personnes qui, hélas ! y ont leurs plus chers intérêts, il a décidé, en outre, d'ouvrir une petite souscription. Le conseil serait heureux, Monsieur, si vous vouliez vous-même recevoir les offrandes qui vous seraient adressées à ce sujet. »

Pareille offrande serait également reçue à Pont-Noyelle, chez M. le Maire.

« Les membres du conseil, soussignés, ne doutent point, Monsieur, que vous donniez la plus grande publicité à cette œuvre toute patriotique, et ils vous prient d'agréer l'hommage de leur profond respect. »

- DESAINT, maire ; DARRAS, adjoint ;
CARON, T. MORTREUX, MARQUIS ;
DARRAS ; F. HUYEZ ; C. MINOTTE ;
DECOURCELLE ; BOUFFEZ ; DEBEAUVAIS.

A Pont-Noyelle, ce 3 juillet 1871.

Les journaux d'Amiens publient les avis suivants :

AVIS
Par ordre du quartier général de l'armée d'occupation en France, l'état de siège et les lois militaires sont rétablis dès aujourd'hui dans toute leur vigueur, et tout acte contre l'autorité prussienne, tout préjudice à la sûreté d'un individu sera puni avec la plus grande rigueur.

Le général-major commandant, VON RUVILLE.

AVIS
Par ordre de son excellence le général en chef, et à cause du meurtre qui a été commis, la nuit dernière, sur un soldat allemand,

Il a été arrêté comme suit :

1° Le champ de foire sera évacué tous les soirs à dix heures.

2° Les cafés, restaurants, etc., seront fermés à dix heures du soir.

3° Après dix heures et demie du soir, personne, excepté les agents de la police française, n'aura droit d'être dans la rue. Quiconque sera rencontré sur la voie publique passé cette heure sera arrêté.

Le général commandant, Signé : de RUVILLE

Inondation à la Nouvelle-Orléans

La rupture du canal a eu jusqu'à présent pour résultat la submersion de six mille carrés de terres fertiles, 100 carrés couverts de bâtiments habités par une population très-dense, et 400 autres carrés moins peuplés, mais en plein rapport de produits de jardinage ; 2,500 maisons ont leur rez-de-chaussée inondé, et des familles en plus grand nombre encore sont cette nuit sans asile.

Le canal va du cœur de la ville au lac Pont-Chartrain. Il est toujours navigable, sa profondeur variant de 10 à 12 pieds, et des schooners et steamers de rivière le remontent et le descendent sans cesse.

Diverses législatures corrompues successives ont enlevé le système des levées à l'Etat pour le donner à une compagnie particulière ; et c'est à ce transfert qu'est due la crevasse de Bonnet-Carré.

Des législatures ont, en outre, enlevé le système de drainage à la ville, pour le confier successivement à deux compagnies irresponsables, et ont loué le canal à une compagnie particulière, à condition qu'elle se chargerait des réparations des levées. La ville s'est ainsi trouvée privée des moyens de pourvoir à sa propre sécurité. Les deux premières mesures indiquées ci-dessus ont été prises par les législatures reconstruites. Quant à la troisième mesure, dont nous récontons en ce moment les fruits amers, la responsabilité en tombe sur la législature démocratique de 1866.

C'est pendant la nuit de jeudi que l'on constata une menace de brèche dans l'avenue Hogan.

Les Commissaires du canal ont vendu à certains individus, le droit d'enlever la boue de la levée pour la transporter sur les lots vacants. Vendredi matin, un des concessionnaires était à l'œuvre, remplissant une charrette de résidus pris à l'endroit même où le danger s'était manifesté.

Un nègre, Lucien Ferey Jean, habitant près

de là, conseilla à cet individu de renoncer à son entreprise, attendu que le vent soufflait de l'est, et que les eaux du lac, enflées par le torrent qui s'y précipitait du Mississippi par la crevasse de Bonnet-Carré, s'approchaient rapidement de la ville.

Les conseils du nègre furent accueillis par des menaces qui le contraignirent à s'éloigner. Le lendemain matin, une ouverture de quatre-vingt-cinq pieds de largeur existait au travers de la digue, et Lucien Ferey Jean échappa à grand peine à la mort, en sautant de la fenêtre de sa chambre à coucher.

Presque au même instant, une autre brèche se manifestait à un mille et demi plus près de la ville, sur un point où la compagnie du canal a concédé au Jackson railroad le droit d'enlever à terre. Cette brèche a été réparée sans trop de difficulté.

Le grand danger venait de l'ouverture de l'avenue Hogan. Le City Surveyor et son adjoint, M. Pearson, y travaillaient jour et nuit avec une bande de cent ouvriers.

M'étant transporté cette après-midi sur la scène du désastre, j'ai vu une nappe d'eau s'étendant à perte de vue, rompue seulement par les cimes des arbres et par les lignes des maisons et des rues.

L'hôpital de la Marine et l'Hôtel-Dieu, avec leurs malheureux pensionnaires, étaient entourés d'eau. Des bestiaux, des porcs, des chèvres s'étaient réfugiés sur les ponts et sur les hauteurs que l'eau envahissait graduellement. Deux porcs poussaient des grognements désespérés de dessus le toit d'une hutte où ils étaient abandonnés depuis 48 heures.

Un petit négrolier, perché depuis des heures sur une crotte élevée, venait d'être recueilli à l'instant par une petite embarcation. Dans quelques rues, l'eau avait cinq pieds de profondeur.

Des troupes de gamins nus nageaient d'une maison à l'autre, volant et détruisant, et des misérables, montés dans des esquifs, brisaient à coups d'avirons les fenêtres des maisons et enlevaient à leurs habitants ruinés ce qui leur restait de mobilier.

Le contre-maître du journal République, après avoir sauvé sa femme et son enfant, était retourné en bateau dans sa maison ; mais elle avait été pillée pendant son absence.

Je rencontrai sur ma route un corbillard allant recueillir le corps de M. Fremet, ancien vice-président et caissier de l'Union Back. M. Fremet avait été trouvé noyé et horriblement défiguré dans un champ de maïs proche de la brèche. Sur sa mort plane un mystère explicable peut-être par la perspective de sa prochaine destitution.

Jusqu'à présent, il n'est signalé aucune mort produite directement par l'inondation, bien que trois en soient la conséquence indirecte savoir : un homme mordu par un serpent au moment où il s'échappait ; un autre tombé de voiture dans les flots ; enfin, M. Fremet, dont il est question plus haut.

On cite un fait curieux prouvant la force de l'inondation : Un vieux bateau dragueur qui avait sombré, il y a quinze ans, à l'extrémité du canal, près du lac, a été soulevé par le torrent et entraîné à 4 milles, jusqu'à la bouche de la crevasse.

A cette heure (huit heures du soir), l'eau a cessé de se précipiter par la brèche, son niveau sur les terres inondées étant de neuf pieds au-dessus de la surface du canal.

Les dégâts, dégagés des exagérations de la presse locale, seront probablement inférieurs à 500,000 dollars.

Un procès en indemnité va être intenté à la compagnie du canal.

Le maire, Flanders, a convoqué un meeting cette après-midi, pour aviser aux mesures à prendre en faveur des personnes ruinées. Un comité de trois administrateurs a été désigné pour leur distribuer des provisions. Il est fait chaque jour, dans les boulangeries de la ville, de 3,000 à 5,000 pains pour être distribués gratuitement aux victimes de l'inondation. (Courrier des Etats-Unis.)

FAITS DIVERS

Les journaux américains nous donnent les détails de la mort de M. Wallingham, chef du parti démocratique aux Etats-Unis. Cet homme d'Etat exerçait la profession d'avocat. Il avait à plaider pour un certain Mac-Gohan, accusé d'avoir tué un homme d'un coup de pistolet. La défense prétendait que le mort s'était tué lui-même par accident, en faisant un mouvement qui avait fait partir un revolver qu'il avait dans sa poche. Un confrère de M. Wallingham lui exprima des doutes sur cette explication du fait. « Vous allez en juger, » répliqua-t-il ; et allant vers une table où se trouvaient deux revolvers, l'un chargé, l'autre pas, il en prit un et le plaça dans sa poche. Un instant après, une détonation se fit entendre, et M. Wallingham tomba blessé à mort. La détente de l'arme s'était prise dans ses mouvements ; par mégarde il avait choisi le pistolet chargé. Il avait démontré la vérité de son système de défense, mais au prix de sa vie.

Les opérations électorales ne se sont pas accomplies avec calme sur toute la France. Dans la commune de Saché, département d'Indre-et-Loire, le maire, M. le comte de Vonne, entré à la mairie pour présider le scrutin, quand un coup de feu parti d'une maison voisine l'atteignit et le tua raide.

Tous les assistants se sauvèrent et coururent chercher le curé. A peine le curé fut-il arrivé près de M. de Vonne qu'il reçut lui-même un coup de fusil parti de la même maison, et mourut sur le coup.

L'assassin est l'ancien maréchal-fermier du village, un nommé Delalande. Ce misérable en voulait au maire, parce qu'il avait refusé de lui fournir de mauvais renseignements sur lui dans un récent procès.

Il n'a pas voulu survivre à son crime ; s'est tiré un coup de fusil dans la tête, et a succombé immédiatement.

BOURSE DE PARIS du 6 Juillet

Table with 2 columns: Taux, Valeurs. Rows include Rent 3 p. %, 4 1/2 p. %, and Nouvel emprunt.

Commerce

Havre, 6 juillet 1871. (Dépêche de MM. Kablé et C. représentés par M. Bulteau Desbonnets.)
Ventes, 3,000 b.; Amériques fermes; Oomra, livrable ronchérissant, 86. Ache-teurs rares même à 87.
Liverpool, 6 juillet. (Dépêche de MM. Kablé et C. représentés par M. Bulteau Desbonnets.)
Ventes, 18,000 b., hausse 1/8.

BOURSE DE PARIS. — 5 Juillet 1871.

Main financial table with columns for Valeurs au comptant et à terme, Obligations, and Reports. Includes various bond prices, exchange rates, and market indicators.